



Association des Parents d'Elèves de l'école publique Le Menhir
Vide grenier sur le terrain des sports de St Samson Sur Rance
Le dimanche 18 Mai 2025

Mail : stsamson.ape@gmail.com ou Tél : 06.81.30.99.00

Règlement du vide-grenier de l'APE

Bulletin d'inscription à retourner, accompagné du règlement et la copie de la pièce d'identité avant le 14 Mai 2025 à l'adresse suivante :
Mme Margely Priscilla Présidente de l'APE 15 rue des ricochets 22100 St Samson/Rance

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Commune : _____

Tél : _____ Email : _____

Je suis : Particulier Professionnel (N° inscription au RC : _____)

Conditions de réservation : 3,00 € le mètre linéaire, 2 mètres minimum
Voiture sur les emplacements uniquement à partir de 5 mètres, minimum 8 mètres
pour un trafic et 9 mètres pour un camping car.



1. Déclare sur l'honneur :

- Ne pas détenir un commerce (magasin...)
- Ne vendre que des objets personnels et usagés
- Ne pas avoir participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile

2. Accepte sans réserve et m'engage à respecter le règlement ci contre.

Les personnes désirant avoir des emplacements côte à côte devront adresser un dossier unique regroupant les feuilles d'inscription de chaque exposant

Je réserve : _____ mètres linéaires X 3,00 € le mètre = _____ €

Ci-joint règlement de € pour l'emplacement

- Par chèque à l'ordre de l'APE St Samson/Rance (encaissé à la réservation) ou espèces

Si dossier complet, vous recevrez une confirmation par SMS ou mail.

Attestation devant être remis à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la commune d'organisation.

Fait à _____ Le _____

(Noter la mention « lu et approuvé » + signature)

Article 1 : Cette journée est organisée par l'APE (Association des Parents d'Elèves) de St Samson/Rance. Autorisation communale. Il se déroulera sur le terrain des sports de 8h30 à 18h. **L'accueil des exposants se fera de 6h30 à 8h30.** Après cet horaire, aucun accès au vide-grenier en véhicule.

Article 2 : Location des emplacements à 3,00 € le mètre linéaire. Les emplacements sont attribués par l'organisateur. Les places affectées par les organisateurs ne sont pas modifiables pour quelque raison que ce soit le jour du vide grenier. Les exposants s'engagent à respecter l'emplacement attribué et les limites de leur emplacement. Autorisation parentale pour les mineurs.

Les exposants s'engagent à rester jusqu'à 17h30.

Article 3 : Ouverture de la vente au public de 8h30 à 18h.

Article 4 : L'absence de l'exposant (pour quelque raison que ce soit) ainsi que les mauvaises conditions météorologiques (vent, pluie...) ne donneront droit à aucun remboursement.

Article 5 : Les exposants sont responsables de la vente des objets déballés et de leur matériel. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des litiges tels que pertes, vols, casses ou toutes autres détériorations.

Article 6 : En fin de journée, chaque exposant s'engage à laisser son emplacement propre et à rapporter ses objets invendus et déchets.

Article 7 : L'inscription n'est prise en compte qu'au moment du règlement et aucun remboursement ne sera effectué.

Toute demande incomplète ne pourra être prise en compte.

Article 8 : La vente de produits alimentaires, boissons et animaux est interdite, sauf autorisation donnée par l'organisateur. L'APE se réserve l'exclusivité du stand de restauration et buvette (Gallettes-saucisses, frites, crêpes, gâteaux....)

Article 9 : Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure. Le présent règlement sera affiché pendant toute la durée du vide-grenier.

Article 10 : La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux, sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.

Article 11 : Les personnes désirant avoir des emplacements côte à côte devront adresser un dossier unique regroupant les feuilles d'inscription de chaque exposant, les demandes hors de ce cadre ne seront pas prises en compte.

Signature et date (avec la mention « lu et approuvé »)

ATTENTION : Joindre impérativement le règlement et la copie recto-verso de votre pièce d'identité